# « Les éducateurs ne sont pas des animateurs »

*I. Chapelet et O. Cambon, président et directeur de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence Drôme, reviennent sur le dossier des « éducs », que l'association gère dans le cadre Prévention Spécialisée*

Le président du Conseil Départemental n'a pas été tendre, récemment, avec les éducateurs de rue. De façon assez incompréhensible, il estime que la prévention spécialisée aggrave la situation dans les zones où elle intervient et qu'il faut se concentrer sur l'urbain. Des paroles qui ont destabilisé les acteurs principaux, qui lui répondent par ailleurs.

*O. Cambon, à gauche, et J. Chapelet, à droite*

**Comment avez-vous perçu les récentes attaques du président du Département, P. Labaune ?**

**J. Chapelet :** Elles ont été très mal perçues par les éducateurs et Olivier Cambon. Pour moi, elle sont très claires contrairement à de nombreuses personnes en France, M. Labaune considère que la politique de la ville ne sert à rien. C'est très surprenant de la part d'un élu de la République. Nous ne partageons pas son avis, et je ne comprends pas qu'on puisse nous attaquer de cette façon, sans preuve. Il fait un amalgame entre politique de la jeunesse et prévention spécialisée. Il y a différents principes, dans la protection de l'enfance, dont le Département ne peut pas s'exclure ; il en a la compétence. Les amalgames qui sont fait actuellement ne sont pas conformes à la loi et, dans certains Département, il y a déjà eu des contencieux qui se sont réglés devant les tribunaux.

**Avez-vous des contacts avec Patrick Labaune ?**

**J.C :** Il nous avait demandé, avant d'annoncer la suppression de la moitié des crédits, de réaliser des évaluations. Mais il a appliqué la conclusion avant de connaître les résultats, ce n'est pas très cohérent.
Nous avons fait des propositions car la prévention spécialisée souffre de méconnaissance car c'est un secteur difficile à évaluer, mais ce n'est pas impossible. J'ai proposé d'aller expliquer ses missions au conseil départemental, car j'estime qu'avant d'appliquer brutalement une décision, on doit pouvoir discuter. Début septembre, j'ai demandé un moratoire à M. Labaune, il ne m'a pas répondu. Maintenant, j'ai interpellé certains députés, qui vont pouvoir poser la question en plus haut lieu. Je suis également en contact avec l'attaché parlementaire du sénateur Guillaume, ainsi qu'avec le Préfet de Région. Il faudrait que l'État prenne une position claire sur le dossier, car on va se retrouver avec des disparités selon les départements.

**Quels sont vos contacts avec la mairie de Crest, qui annonce vouloir conserver ses « éducs » ?**

**J.C :** On a fait des offres de services à la Ville. La réaction du maire a été très nette : il souhaite conserver les éducateurs et obtenir un financement par le Département. Pour l'instant, il y a un côté financier qui reste à régler. Nous sommes prêts à faire des efforts de notre côté.

**O. Cambon :** On manque d'éléments tangibles. Le Département semble vouloir maintenir des actions mais seulement dans le cadre d'animations socio-culturelles. Or ça pose une vraie question d'adéquation avec les besoins. Sur Crest et Aouste, il y a des besoins dans les deux domaines mais on a besoin de savoir de quoi parle le président du Département pour se positionner. Les éducateurs ne sont pas des animateurs.

**Quel est le délai de réflexion, sachant que le contrat se termine en janvier ?**

On a quelques semaines, à peine ! Les éducateurs, à l'heure actuelle, ne savent pas où ils travailleront dans quelques mois... **P.B**

**APPEL :**
**Jeunes, parents, habitants, élus, partenaires venez soutenir votre équipe d'éducateurs de rue.**
**Cette mission de protection de l'enfance et de service public risque de disparaître.**
**Vendredi 16 octobre à 17 h, rendez-vous à la Médiathèque de Crest !**
**On vous espère nombreux.**

## Les éducateurs répondent aux attaques de P. Labaune

**« Il faut faire des économies » :**
Est-il pertinent de faire disparaître des professionnels de la protection de l'enfance qui participent, de façon préventive, à éviter des dépenses autrement plus importantes pour le Département (placements en foyer, incivilités, etc) ?
Nous rappelons que cette supposée économie ne représente que 0,14 % du budget global, et qu'il semblerait que le Département soit dans une situation financière assez saine (dixit les responsables politiques de toutes sensibilités).

**Réserver la prévention spécialisée aux zones urbaines sensibles.**
Le cadre national, c'est le Code de l'Action Sociale et de la Famille (article L221-1), qui dit que cette mission doit être assurée « partout où se manifestent des risques d'inadaptation sociale. Elle n'est pas "réservée" aux zones prioritaires.
Chaque territoire, aujourd'hui, est légitime à bénéficier et réclamer des actions de prévention spécialisée en protection de l'enfance...

**Plafonnement du soutien aux communes à hauteur de 35 000€.**
Souhaite-t-il faire augmenter la fonction publique territoriale, créer des difficultés budgétaires supplémentaires pour les Mairies ou étouffer les associations ? Qu'est-ce qui attend nos collègues des autres missions de protection de l'enfance ? Quid de ceux qui travaillent dans la protection et l'accompagnement des personnes handicapées ?

**La prévention spécialisée « aggraverait » la situation sur les territoires.**
La prévention spécialisée a pour mission d'aller au contact de jeunes en difficulté. Elle contribue à mettre en lumière des phénomènes et des situations de détresses psychologiques et sociales. Elle peut donc participer à faire monter les chiffres, preuve de son implantation et aussi de son efficacité.

**Les éducateurs sont des « militants électoraux »**
Les travailleurs sociaux en prévention spécialisée sont des professionnels légitimés par les lois et les politiques sociales à l'œuvre, et légitimes aux yeux de leur public. Ils sont légalistes et respectent la démocratie. Ils ne s'inscrivent pas dans une approche partisane de la politique mais dans une approche citoyenne. Nous avons des principes, une éthique et un sens de la déontologie fort.

**Remplacer les éducateurs par des animateurs**
M. Labaune rassure les territoires ruraux en annonçant le maintien des postes d'animateurs socio-culturels. Mais ces dispositifs d'animation jeunesse, que nous connaissons bien, ne seront pas à même d'accompagner individuellement et socialement des jeunes en situation grave de rupture ou de souffrance. Ce n'est pas leur mission !
Les jeunes des territoires ruraux ont autant de valeur que n'importe quel autre jeune du Département.
Nous sommes toujours, aujourd'hui comme hier, demandeurs et prêts à l' évaluation de nos actions et à expliquer nos missions, et nous souhaitons pouvoir dialoguer avec le Département au sujet des besoins sociaux de la jeunesse de son territoire, et de notre impact auprès des publics jeunes les plus démunis.

Le Collectif des Éducs de Rue Drôme